

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux et le sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – CODDEVILLE Séverine - DEVULDER Elodie – DUHAMEL Camille - GUILLAIN Romuald -- RYCKEBUSCH Emmanuel – VANHEEGHE Pierre – SCHRYVE Emmanuel - - JOHNSON Richard - GOUBET Hélène - BECK Grégory - DECODTS Viviane – LACRESSONNIERE Vincent

Absents excusés : LETURGEZ-WADOUX Margareth - HERMANT Eric

Monsieur Eric HERMANT a donné pouvoir à Madame Séverine CODDEVILLE

Approbation du compte rendu du 08 décembre 2021 à l'unanimité

1/ Installation d'un mat d'éclairage à l'Oost Houck Sraete :

Compte tenu que l'installation au point du jour rend entièrement satisfaction, M. Emmanuel SCHRYVE propose qu'une installation identique soit faite Oost Houck. IL est fait remarquer qu'une hauteur plus importante permettrait un meilleur éclairage. De même une puissance plus importante de la batterie assurerait peut-être une meilleure autonomie de l'installation. Une demande de subvention sera déposée Le conseil accepte cette proposition. Installation probable fin 2023 POUR : 13/ ABSTENTION :1

2/Signature de la convention d'urbanisme entre la CCFI et la commune.

Mme Sandrine SOUBITE présente la convention. Le conseil vote à l'unanimité cette convention.

3/Protection contre les inondations.

Monsieur le Maire relate la situation de la maison située au 702 Hoveraere Straete qui a pris l'eau lors des inondations des 27 et 28 novembre 2021.

Compte tenu qu'aucun curage ne peut résoudre ce phénomène, il est proposé de financer un bardeau à mettre devant la porte d'entrée d'un montant de 982, 80 € HT, la pose étant à la charge du propriétaire. Cette disposition reste bien moins onéreuse que bon nombre de curages réalisés en nombreux endroits. POUR : 11/ CONTRE :1 /ABSTENTION : 2

4/Vente parcelle ZD 256 à Monsieur Jean-Paul BETIN de 58 m2 pour le montant de 58€ (dit euro symbolique). De ce fait l'accès à la propriété se fera sur sol privé. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur

POUR : 14

5/Achat parcelle ZA 199 Surface 1758 m2. Cette parcelle se trouve être le long de la Langhemast Straete partie aménagée en chemin piétonnier. Monsieur le Maire indique que l'acquéreur éventuel pourrait prétendre y accéder en empruntant le chemin piétonnier et par conséquent nous risquons d'avoir des dégradations. L'acquisition par la commune permet d'éviter cette situation. Le montant de l'achat sera de 500€ plus les frais de notaire soit au total 700 €. Le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

6/Maison d'ASSISTANT(E)S MATERNELLES (MAM)

60/ Projet de construction d'un bâtiment neuf à proximité de la salle municipale les dossiers de demande de subvention ont été fournis aux financeurs potentiels une réponse sur l'ensemble des demandes ne pourrait être espérée avant septembre 2022.

61/Projet d'acquisition d'une maison de plein pied de 120 m² pour installer la MAM. Cette solution n'était pas envisageable au moment de l'élaboration du projet bâtiment neuf ni même au dépôt des dossiers de demande de subvention, la maison n'étant pas en vente. L'aménagement intérieur de cette habitation en MAM ne nécessite aucun aménagement mais une extension de 25 à 30 m² serait à envisager.

Cette solution aurait plusieurs avantages :

-Le fait de repasser de MAM à maison d'habitation n'occasionne aucune dépense ce qui n'est pas le cas pour passer projet bâtiment neuf de 191 m² en 2 appartements de 85m² chacun.

-Positionner 2 appartements à proximité de la salle communale peut générer des « problème de voisinage » notamment lors de manifestations privées ou communales ou associatives dans la salle communale

- éviter les incertitudes concernant le montant de la facture finale dû à l'inconnu concernant le montant des subventions, le résultat de l'appel d'offres, les variations mensuelles du coût des matériaux et les dépassements de budgets dû à des avenants (non pris en compte dans les éventuelles subventions)

- La mise à disposition nous permettrait de gagner plus d'une année, chose intéressante vu notre manque crucial d'assistants maternelle à domicile. A ce jour, il n'y a plus qu'une assistante maternelle en fonction.

-Le conseil municipal donne à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour procéder

**à l'acquisition de cette maison (mise en vente 246 800 €+frais de notaire)

**à la construction d'une extension de 25 à 30m² afin d'avoir une pièce d'activités de l'ordre de 50 à 60 m²

Le Conseil Municipal laisse en attente le projet de construction d'un bâtiment neuf à proximité de la salle municipale.

6/Cérémonie d'échanges de vœux

La traditionnelle cérémonie d'échanges de vœux est annulée en raison du contexte sanitaire.